

PORTE DE MONTREUIL / LA TOUR DU PIN - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT 20^{ème} arrondissement

Le secteur Porte de Montreuil – Tour du Pin fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain en vue d'engager une restructuration urbaine et une reconquête économique et sociale. Le projet s'articule autour d'un ensemble d'actions de court, moyen et long terme.

Ce site s'inscrit également dans une démarche visant à un développement territorial coordonné dans l'est parisien entre Paris et les villes de Montreuil et de Bagnolet.

La transformation de l'image et des usages des abords de la porte de Montreuil doit réconcilier des territoires séparés par l'histoire de la ceinture parisienne, mettre en place des espaces urbains de qualité qui soient des lieux de jonction des territoires identifiables, appropriables et agréables, et enfin favoriser le développement économique, social et culturel à l'échelle de Paris et des communes voisines de l'est parisien, dans une démarche de développement durable.

L'enjeu d'un tel projet implique de recomposer un pôle d'échanges, à l'échelle des habitants, avec la mise en évidence des fonctions urbaines.

Conformément au projet de territoire, le projet de renouvellement urbain prévoit les interventions suivantes :

- proposer de nouvelles fonctions urbaines à la fois en favorisant le rééquilibrage de l'emploi et du développement économique dans l'Est parisien et en s'appuyant sur les mutations en cours sur Montreuil et Bagnolet ; offrir également de nouveaux équipements et valoriser l'existant,
- valoriser le cadre de vie en transformant l'image des lieux,
- réconcilier les diverses échelles urbaines en rétablissant les continuités bâties,
- développer les transports en commun, mieux garantir les déplacements, fluidifier les circulations et conforter les itinéraires des circulations douces,
- améliorer la vie quotidienne des habitants,
- adapter l'action des services publics pour mieux répondre aux besoins des habitants et développer les dispositifs d'accompagnement nécessaire à une meilleure insertion sociale et économique.

Les aménagements du secteur comprennent notamment

- le développement économique et commercial à l'échelle des sites de renouvellement urbain de Saint Blaise, de la Porte de Vincennes, de la Porte de Montreuil et des communes limitrophes ;
- l'aménagement et la requalification des espaces publics (délaissés urbains, voirie et rond-point, espaces verts et sportifs...) ;
- l'amélioration et le développement des transports dans un contexte de croissance économique sur les communes riveraines ;
- l'amélioration du fonctionnement et de l'aspect du marché aux puces ;
- l'amélioration générale de la gestion urbaine de proximité ;
- la résidentialisation du groupe de logements situés sur la voie Patrice de la Tour du Pin intégrant un volet social d'accompagnement du projet auprès des habitants.

Afin d'encadrer l'évolution des emprises adjacentes à la plate-forme de la petite ceinture ferroviaire, dans sa section entre le Cours de Vincennes et la rue du Volga, un périmètre de servitude L-123-2a est instauré dans l'attente d'un projet d'aménagement global.

Le secteur de Saint Blaise fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain qui porte des ambitions de restructuration urbaine et de reconquête économique et sociale. Le projet articule un ensemble d'actions à court, moyen et long terme. Les actions prioritaires sont celles les plus aptes à améliorer les conditions de vie des habitants et à pérenniser les changements du quartier.

L'enclavement, la configuration urbaine spécifique et la forte densité cumulés à des difficultés socio-économiques importantes font que le quartier Saint-Blaise reste en marge de la dynamique et de l'identité parisienne.

D'une situation périphérique, ce territoire doit devenir un espace intégré, à part entière, aussi bien à Paris qu'aux communes limitrophes. Le boulevard Davout, la petite ceinture et les zones interstitielles possèdent en effet des potentialités considérables, tant économiques qu'en termes de paysage de la ville, pour redonner une identité à ce territoire.

Les principaux enjeux de reconquête sont d'ouvrir ce quartier au reste de la Ville pour qu'il trouve sa place dans la dynamique de développement notamment en matière d'organisation urbaine.

Conformément au projet de territoire, les aménagements prévus sont les suivants :

- **RENDRE PLUS ACCESSIBLE CE QUARTIER DEPUIS L'EXTERIEUR,**

notamment par l'amélioration du maillage de la voirie et de la desserte en transports en commun, en prenant en compte les deux principaux axes stratégiques du quartier que sont la rue Saint-Blaise et la rue du Clos, dont son prolongement jusqu'au boulevard Davout, et le raccordement de ce nouveau tronçon à la rue Vitruve : la largeur de ces deux tronçons de voie sera respectivement d'environ 12 m et 8 m. Ce dernier tronçon en prolongement de la rue des Balkans surplombe ponctuellement un espace libre - une douve dont la végétalisation sera renforcée.

- **REDONNER DES QUALITES URBAINES ET PAYSAGERES AINSI QU'UNE LISIBILITE ET UNE IDENTITE AU QUARTIER**

Améliorer la lisibilité de l'espace public en clarifiant les limites entre espaces publics et espaces privés et valoriser son image, sa perception et ses usages.

Unifier et valoriser le traitement des espaces publics, en végétalisant si possible.

Redéfinir les cœurs d'îlot et désenclaver les équipements publics notamment scolaires.

- **INTEGRER CE TERRITOIRE ET SES HABITANTS DANS LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DE L'EST PARISIEN**

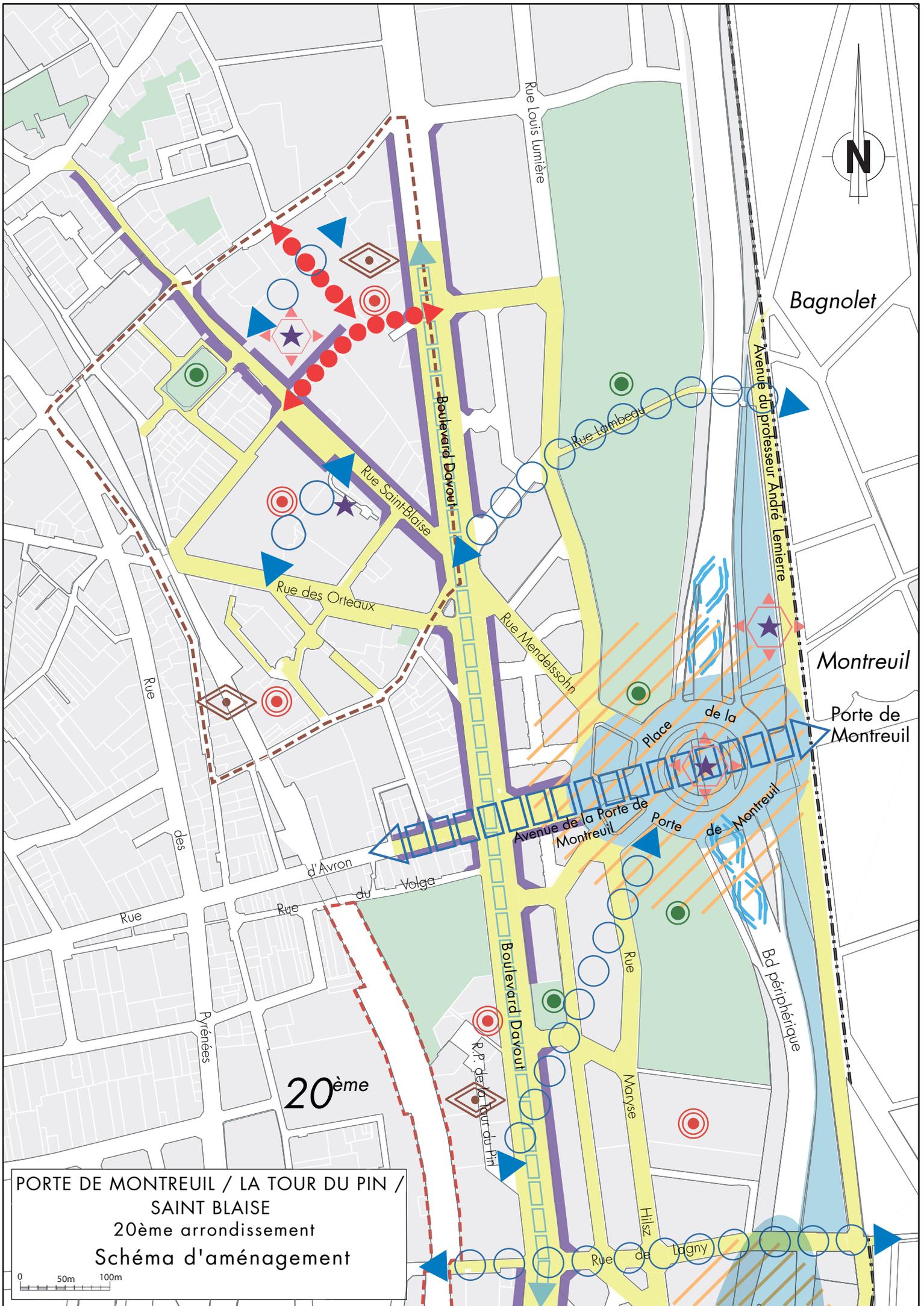
Revitaliser les fonctions économiques et commerciales, en réaffectant des surfaces disponibles, notamment square des Cardeurs, en valorisant les équipements culturels, en créant des équipements nouveaux répondant aux besoins des habitants (ou en restructurant les équipements existants).

- **METTRE EN ŒUVRE UNE VERITABLE GESTION URBAINE DE PROXIMITE,**

prenant en compte les difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants et intégrant la politique patrimoniale à mettre en œuvre par les bailleurs.

Afin de faciliter la restructuration de ce secteur, et notamment les interventions sur les bâtiments existants, les règles de densité de l'article 14 du règlement ne s'appliquent pas à l'intérieur du périmètre de dispositions particulières figurant au schéma d'aménagement.

Le projet de renouvellement urbain, qui réside essentiellement dans des interventions sur l'existant, génèrera une faible augmentation de la densité globale existante qui est de l'ordre de 4.



PORTE DE MONTREUIL / LA TOUR DU PIN /
 SAINT BLAISE
 20ème arrondissement
 Schéma d'aménagement